

Hebdo Canada

Volume 2, N° 20

le 15 mai 1974



Ottawa, Canada.

Le budget s'attaque à l'inflation et veut aider les Canadiens à revenu modique, 1

Service aérien Amsterdam - Toronto, 2

Complexe pétrochimique pour l'Alberta, 3

Le Canada et le tourisme, 4

Don anonyme au Ballet National du Canada, 4

Programme d'emploi à la Défense, 5

Ban de la viande traitée au D.E.S., 5

Conférence mondiale sur les radio-communications maritimes, 5

Vers un gouvernement plus autonome pour le Yukon et les T.N.-O., 5

Les effets des projets fédéraux sur l'environnement seront étudiés, 6

Soins dentaires gratuits pour les enfants, 6

Nouvelle découverte de l'Imperial Oil, 6

Simulateur de vol pour la B.A., 6

Le Gouvernement est renversé

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le budget soumis à l'approbation de la Chambre a provoqué la chute du gouvernement minoritaire de M. Trudeau. Les dernières élections avaient reporté ce gouvernement au pouvoir en octobre 1972.

C'est à la suite d'une motion de censure présentée par les néo-démocrates et appuyée par les progressistes-conservateurs, condamnant la politique budgétaire exposée par le ministre des Finances, M. Turner, que le gouvernement a été renversé par un vote de non-confiance de 137 voix contre 123. C'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'un gouvernement est renversé à la suite de la présentation du budget.

Le lendemain, 9 mai, M. Trudeau s'est rendu chez le gouverneur général pour lui recommander de dissoudre le Parlement. Des élections auront lieu le 8 juillet.

Le budget s'attaque à l'inflation et veut aider les Canadiens à revenu modique

Le ministre des Finances, M. John Turner, qui a présenté le budget à la Chambre des communes le 6 mai, a déclaré que le but de ce budget était triple, à savoir: "renforcer la lutte contre l'inflation en favorisant l'augmentation de l'offre de biens et de services; agir directement contre le niveau élevé des prix lorsque cela est possible; atténuer encore les effets défavorables de la hausse des prix sur tous les Canadiens et, tout spécialement, ceux dont le revenu est modique."

Voici quelques-uns des points saillants du budget soumis à l'approbation de la Chambre:

Le programme anti-inflation

* La taxe fédérale de vente de 12 p. cent est maintenant supprimée sur tous les vêtements et chaussures, ce qui touche des ventes au détail de plus de \$5 milliards par année.

* La taxe de vente ne s'applique plus aux autobus et autres équipements utilisés dans les réseaux municipaux de transport en commun.

* La taxe de vente ne s'applique plus aux bicyclettes.

* Les réductions tarifaires sont prolongées jusqu'à la fin de l'année à l'égard de \$1.6 milliard d'importations annuelles de biens de consommation.

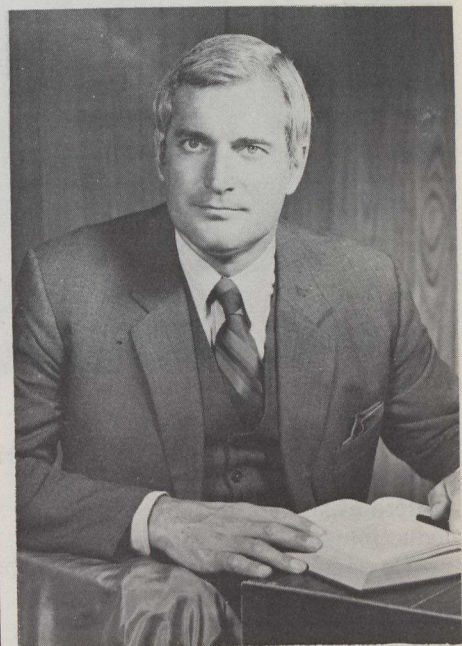
* Les taxes d'accise sur certaines automobiles ou autres véhicules consommant beaucoup d'énergie seraient relevées, de même que sur les boissons alcoolisées et le tabac.

Le domaine du logement

* Hausse des taxes applicable aux terrains non aménagés afin d'inciter leur utilisation pour le logement.

* Suppression de la taxe de vente sur \$460 millions de matériel de construction, ainsi que sur les réseaux municipaux de distribution d'eau.

* Introduction du Régime enregistré d'épargne-logement permettant des contributions déductibles de \$1,000 par an, jusqu'à concurrence de \$10,000. Le retrait de ce régime ne sera pas imposable s'il sert à l'achat et à l'aménagement initial d'une maison.



M. John Turner
ministre des Finances

Protection de l'épargne

* Le minimum de la réduction fiscale de 5 p. cent de l'an dernier passe de \$100 à \$150 pour 1974, l'effet le plus sensible étant ressenti par les contribuables à faible revenu. Cette mesure soustraira 300,000 Canadiens des rôles de l'impôt cette année.

* Des primes en espèce seront offertes aux détenteurs de toutes les Obligations d'épargne du Canada en circulation, afin d'en porter l'intérêt à 9 p. cent.

* Les contribuables pourront cotiser à un régime enregistré d'épargne-retraite pour le compte de leur conjoint jusqu'à la limite permise.

* Les allocations aux anciens combattants et allocations de guerre aux civils augmenteront et seront rajustées trimestriellement; les prestations versées aux orphelins seront augmentées et rajustées annuellement; une nouvelle allocation sera versée aux enfants à la charge d'anciens combattants dans le besoin.

* Davantage de frais médicaux seront déductibles et l'exemption de \$1,000 à l'intention des invalides sera élargie.

Petites entreprises

* Le revenu assujéti au taux d'imposition des petites entreprises est doublé, passant de \$50,000 à \$100,000 par an, et la limite maximale passe de \$400,000 à \$500,000.

* De nombreuses modifications sont proposées dans le cadre du processus continu de réforme fiscale, notamment, dans les règles touchant les réorganisations d'entreprises, le revenu étranger et les sociétés.

* La valeur des articles passibles de droits que peuvent rapporter les touristes augmente sensiblement.

Mesures dégageant de nouvelles recettes

* Nouveau régime fiscal aux sociétés minières et pétrolières:

– Le taux de base de l'impôt doit être haussé à 50 p. cent.

– Les royautés, taxes minières et autres montants prélevés par les autorités provinciales sur la production pétrolière et minière ne seront plus déductibles dans le calcul du revenu.

– Un dégrèvement spécial d'impôt fédéral, combiné au dégrèvement provincial de 10 points, ramènera le taux fédéral d'imposition des bénéficiaires tirés du pétrole à 30 p. cent et le taux applicable aux bénéficiaires tirés des mines à 25 p. cent.

– Les stimulants fiscaux associés à l'épuisement des ressources seront réduits.

* Les provisions exonérées d'impôt des institutions financières seront réduites, ce qui aura pour effet de majorer l'impôt payable par les plus grandes d'entre elles.

Résumé de la situation financière

M. Turner a résumé ainsi: "J'aimerais maintenant résumer brièvement la situation financière du gouvernement en tenant compte des propositions faites ce soir. Les besoins de trésorerie du gouvernement en 1974-75 seront d'environ \$2 milliards abstraction faite des opérations sur devises. Étant donné que certains paiements importants, comme les prêts au Canadien National et à Air Canada en vertu de la Loi de financement et des garanties et d'autres dépenses, qui devaient être faits au cours de l'année financière précédente n'ont été effectués que cette année-ci, ce chiffre de \$2 milliards ne diffère pas, en pratique, du montant de l'année dernière. Le défi-

cit budgétaire de 1974-75 sera un peu moins élevé que celui de la dernière année financière. Dans le cadre des comptes nationaux, le déficit de \$500 millions enregistré en 1973-74 sera réduit de plus de la moitié pendant l'année courante."

* * * *

En terminant, le ministre des Finances a précisé: "Le budget que j'ai présenté ce soir est sensé du point de vue fiscal. C'est un budget équitable qui vise à prélever des recettes là où on en souffrira le moins pour les affecter là où on en a le plus besoin. Il s'agit d'un budget sain sur le plan économique qui attaque le mal de l'inflation à la racine, à savoir l'insuffisance de l'offre. Il témoigne du fait que le meilleur moyen de remédier tant à l'inflation qu'au chômage consiste à accroître notre capacité de production en étendant notre assise agricole et industrielle. Il accentue également notre politique de protection des plus démunis contre les méfaits de l'inflation, et de modération des hausses du prix d'un certain nombre de produits qui jouent un rôle important dans notre vie quotidienne.

J'ai toujours été franc envers le Parlement et les Canadiens. J'ai rejeté dans ce budget toute mesure superficielle – la démarche facile, démagogique, qui ne tiendrait pas compte de la réalité et des intérêts supérieurs des Canadiens. Je fais le pari que les Canadiens sont trop intelligents pour se laisser prendre aux artifices et aux belles paroles; ils veulent connaître les faits, agréables ou non, et tout ce qu'ils nous demandent c'est de faire de notre mieux pour trouver des solutions.

Ce budget traduit ma détermination à lutter contre l'inflation. Il présente une politique fiscale et monétaire solide. Il traduit la nécessité, pour tous les gouvernements, dont celui-ci, responsable devant le Parlement, de comprimer les dépenses. Il est axé sur le point névralgique de l'économie – les contraintes de capacité – et propose des solutions qui tiennent compte de la place du Canada sur les marchés mondiaux. Nous ne sommes pas désarmés, mais nous ne sommes pas non plus tout à fait à l'abri des tendances des prix mondiaux.

La première fois que je me suis adressé à la Chambre à titre de ministre

des Finances, j'ai déclaré qu'une économie laisserait toujours à désirer s'il s'y trouvait des gens désireux de travailler qui cherchaient vainement un emploi. La situation s'est améliorée, mais les résultats ne me satisfont pas encore. Maintenant que c'est le coût de la vie qui retient notre attention, je dis que je ne serai pas satisfait si le Canada se contente de faire mieux que ses principaux concurrents. Il faut faire plus. Mes objectifs ne sont pas relatifs mais absolus: diminuer le taux d'inflation, atténuer les tensions que les prix exercent sur les revenus, l'épargne et la sérénité des Canadiens.

On peut y arriver. Il faudra du temps, mais nous y arriverons, à la fois parce que les prix internationaux des produits de base fléchiront et parce que les politiques du gouvernement actuel se révéleront efficaces.

Je sais que la plupart des Canadiens accepteront le message que je leur livre ce soir et approuveront l'orientation et l'esprit de ce budget, car ils sont doués d'un solide bon sens et d'un esprit ouvert. Si la Chambre peut se résoudre à considérer mon budget avec le même bon sens et la même ouverture d'esprit, les mesures que j'ai proposées rallieront, j'en suis convaincu, l'appui d'un nombre suffisant de députés pour en assurer l'adoption.

Service aérien Amsterdam – Toronto

Le Gouvernement canadien a ratifié l'accord bilatéral conclu sur le transport aérien entre le Canada et les Pays-Bas, accord qui avait été parafé à la Haye le 18 janvier, 1974.

Cet accord autorise la compagnie aérienne hollandaise (KLM) à créer un service entre Amsterdam et Toronto. Un vol inaugural spécial a eu lieu le 2 mai.

Au terme de cet accord la KLM est autorisée à desservir la ligne Amsterdam – Toronto en plus de la ligne Amsterdam – Montréal qu'elle exploite déjà.

A titre de réciprocité, la compagnie aérienne canadienne CP Air obtient le droit d'embarquer des passagers à Amsterdam pour les transporter en divers points situés au-delà de cette escale. Cet accord comporte entre les compagnies aériennes intéressées des dispositions commerciales qui devraient permettre à CP Air d'augmenter sa part du trafic.

Complexe pétrochimique pour l'Alberta

M. Fred Peacock, ministre de l'Industrie dans le gouvernement de l'Alberta, et M. Clyde H. Boyd, président de *Dow Chemical* du Canada, ont annoncé que la société *Dow* avait entrepris la construction en Alberta d'un ensemble pétrochimique comportant une usine d'éthylène et un certain nombre d'autres usines de produits chimiques. M. Boyd a aussi révélé que *Dow Chemical* va procéder sans tarder à l'agrandissement de son usine de chlore et de soude de Fort Saskatchewan, dont la capacité de production se trouvera accrue de moitié. La société annonce enfin qu'elle érigera en Alberta, au coût de deux millions de dollars, une usine de mousse plastique "styrofoam".

Durant un an et demi ce programme a fait l'objet, de la part de *Dow* et du gouvernement albertain, d'une planification intense au cours de laquelle ont été examinés les divers moyens de favoriser le plus possible le traitement des ressources à l'intérieur de la province. La réalisation du projet dépend d'une décision favorable de l'Office national de l'énergie, qui étudie actuellement une demande portant sur la mise en place de deux pipelines entre l'Alberta et l'Ontario.

Les travaux envisagés par la société *Dow* nécessiteront des investissements en Alberta de quelque 475 millions de dollars pour la construction des usines et de plus de 225 millions pour la partie albertaine des pipelines qui doivent transporter de l'éthylène et des hydrocarbures liquides légers jusqu'à l'est du Canada. Les bienfaits économiques entraînés par cette mise en valeur des ressources devraient représenter pour l'Alberta quelque 3.9 milliards de dollars et s'étendre sur une vingtaine d'années.

Dow a offert au gouvernement albertain la possibilité de devenir copropriétaire de l'usine d'éthylène et de certaines autres usines que la compagnie a l'intention de créer en Alberta.

Le projet ne comporte aucune aide financière de la part du gouvernement.

L'éthylène constitue une matière première pour la fabrication d'une foule de produits pétrochimiques. Celle qui sortira de l'usine en construction servira d'abord aux besoins actuels et futurs de l'Alberta mais l'excédent sera dirigé vers l'est du Canada au



Photo: Presse canadienne

La Fête des Mères

En 1913, les États-Unis adoptaient une résolution pour que le deuxième dimanche de mai devienne un jour de fête nationale, "consacré à la mémoire de la meilleure mère du monde, la vôtre". La Fête des Mères s'est rapidement étendue à l'Amérique latine, à l'Orient et au Canada.

La mère la plus connue du Canada, Margaret Trudeau, femme du Premier ministre, apparaît avec son fils aîné

Justin et son mari sur cette photo prise lors des jeux athlétiques et sportifs qui se sont déroulés aux Maple Leaf Gardens de Toronto, en février dernier. Leurs deux fils, Justin âgé de deux ans et cinq mois, ainsi qu'Alexandre (Sacha) cinq mois, sont nés le jour de Noël. Lorsqu'elle épousait Pierre Elliott Trudeau en 1971, Margaret était la plus jeune de toutes les femmes de chefs de gouvernement du monde occidental.

moyen des pipelines envisagés. La société *Dow* et d'autres entreprises seront ainsi amenées à construire des usines de produits dérivés de l'éthylène en Alberta et à l'est de la province.

A l'heure actuelle l'éthane, qui constitue l'une des principales matières premières de l'Alberta, est exporté puis brûlé comme combustible sous la forme de gaz naturel. La société *Dow* est d'avis que la grande quantité des gaz d'hydrocarbures liquéfiés, y compris l'éthane, qui quittent l'Alberta chaque année rendrait possible la fabrication de 11 milliards de livres d'éthylène et, par conséquent, la réalisation d'une foule de projets additionnels et complémentaires du secteur pétrochimique. Les pipelines proposés compteront pour beaucoup dans la réalisation des autres projets du secteur pétrochimique puisqu'ils rendront économique le transport des matières excédant les besoins du secteur albertain de la transformation.

Les consommateurs connaissent bien les dérivés de l'éthylène et du chlore: bouteilles et sacs en polyéthylène, contenants en plastique pour aliments, tuyauterie en plastique, enveloppe protectrice des câbles électriques et téléphoniques, couvertures de vinyl pour meubles et sièges d'automobile, coussins en caoutchouc-mousse pour le foyer et l'automobile, mousse isolante, antigel, peinture, tapis et le reste.

Depuis quelques années l'industrie chimique du Canada se trouve aux prises avec une pénurie d'éthylène qui a entraîné à son tour de sérieuses pénuries de produits pétrochimiques à base d'éthylène, ce dont un bon nombre d'industries de fabrication primaire et secondaire commencent à ressentir les effets un peu partout au Canada. Le projet dont il est question ici et d'autres qui se dessinent pour l'Alberta pourraient transformer entièrement le visage de l'industrie chimique canadienne.

Le Canada et le tourisme

Selon la Banque de Commerce canadienne impériale, le Canada est l'un des pays du monde qui attire et fournit à la fois le plus de touristes. Dans sa *Lettre commerciale* de novembre-décembre, la Banque déclare qu'en 1972, les recettes au poste des voyages internationaux s'élevaient à 1,226 millions, soit presque 28 p. cent de la totalité des recettes au chapitre des services dans la balance des paiements. Comparativement aux chiffres des exportations de marchandises, les recettes au poste des voyages sont venues au troisième rang, après l'automobile et ses pièces de rechange d'une part, et la pâte de bois et le papier journal d'autre part. Au poste des recettes provenant des visites de non-résidents, le Canada vient au huitième rang après les États-Unis, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et la France (ex aequo) et la Grande-Bretagne.

En raison toutefois du haut standard de vie dont jouit le Canada, ainsi que du penchant des Canadiens pour les voyages à l'étranger, notre pays tend généralement à enregistrer un déficit au poste des voyages. Les dépenses des Canadiens à ce titre se sont chiffrées à 1,456 millions en 1972, entraînant un déficit de 230 millions. Le chiffre estimatif de 9.8 millions de touristes canadiens qui ont visité les États-Unis a représenté près de 70 p. cent des visiteurs étrangers aux États-Unis et a ainsi contribué pour plus de 900 millions de dollars à l'économie américaine. Sur le plan international, le Canada s'est rangé troisième, après les États-Unis et l'Allemagne, en ce qui a trait aux dépenses totales des nationaux voyageant à l'étranger.

En 1972, plus de 95 pour cent des touristes visitant le Canada y sont venus des États-Unis. Les 14.6 millions d'Américains qui ont séjourné une nuit ou plus au Canada y ont laissé plus de 1 milliard de dollars de recettes. Le Canada a ainsi recueilli environ 20 p. cent des dépenses faites par les Américains pour leurs voyages en pays étrangers, ce qui représente le plus fort pourcentage à ce chapitre. En 1972 également, 635,000 touristes venant d'outre-mer ont visité le Canada, où ils ont dépensé près de 204 millions. De ce nombre, 40 p. cent environ étaient originaires du Royaume-

Uni et 14 p. cent, de l'Allemagne. Une proportion appréciable de visiteurs sont également venus de la France, des Pays-Bas, du Japon et de l'Italie.

A cause de l'excédent de l'ensemble de la balance commerciale, le Canada n'a pas donné au développement du tourisme la priorité que lui accordent beaucoup d'autres pays. Il existe cependant plusieurs facteurs indiquant que le Canada pourrait devenir un lieu de prédilection pour les touristes, du fait surtout d'avoir comme voisin les États-Unis, pays qui fournit le plus de voyageurs au monde. En réalité, il a été prouvé par l'expérience que le compte des voyages est généralement moins sensible à l'âpreté de la concurrence internationale que l'est le compte de maints autres biens et services offerts par le Canada. Au cours de la dernière décennie, le taux d'accroissement annuel des recettes provenant du secteur touristique a été plus élevé que celui du revenu provenant de l'ensemble des exportations de biens et services. L'accroissement des recettes de voyage a été non seulement rapide, mais également stable.

Les agences fédérales et provinciales collaborent actuellement avec le secteur touristique en ce qui a trait aussi bien à la publicité faite pour le Canada à l'étranger qu'à l'installation de lieux d'attractions et d'aménagements propres à attirer les visiteurs. Jusqu'à ces dernières années, le principal effort du Gouvernement fédéral en matière de promotion du tourisme vers le Canada se faisait par le truchement de l'Office de tourisme du Gouvernement canadien, qui avait été créé en 1934. Vers le milieu des années 60, on en vint à se rendre compte que l'on pourrait faire davantage au niveau fédéral. C'est ainsi que fut créée, le 1er janvier 1968, la Direction générale du tourisme, relevant du ministère de l'Industrie et du Commerce; cette Direction groupe l'Office de tourisme du Gouvernement canadien, responsable de la promotion des voyages, et la Direction de l'industrie touristique qui, elle, est chargée de la coopération avec cette industrie. La Conférence fédérale-provinciale annuelle sur le tourisme sert de centre de coordination des activités auprès des autorités provinciales, cependant que le Conseil consultatif de tourisme, formé de

spécialistes en la matière, transmet aux autorités fédérales et provinciales les opinions de ce secteur. En vertu du programme actuel de l'Office, de vastes campagnes de publicité et de relations publiques, pour lesquelles on fait un usage massif de tous les médias d'information: télévision, films documentaires, radio et imprimés, s'adressent au marché américain et, à un degré moindre, à d'autres marchés. On met de plus en plus l'accent sur la promotion des voyages de groupe et des congrès. L'Office de tourisme du Gouvernement canadien prend également part à de nombreuses manifestations sportives et touristiques aux États-Unis, de même qu'il organise, dans de nombreux pays, des réunions d'information pour les agences de voyage. Toutes les dix provinces ainsi que les deux Territoires ont aussi établi des programmes destinés à promouvoir le tourisme.

Des projets de recherche favorisant la venue de visiteurs internationaux sont actuellement en voie d'élaboration par les autorités touristiques fédérales et provinciales.

Don anonyme au Ballet National du Canada

Le Ballet National du Canada a reçu un don de \$75,000 d'un ressortissant des États-Unis qui a demandé à rester anonyme.

La compagnie usera des fonds comme bon lui semblera. En offrant ce cadeau, le bienfaiteur a précisé qu'il le faisait en reconnaissance des réalisations de plus en plus admirables du Ballet National du Canada.

M. Ian H. McLeod, président du conseil du Ballet National, qui a accepté le don, a déclaré: "La générosité extraordinaire de ce donneur est sans précédent dans l'histoire de notre troupe. Nous espérons tous ici que ce geste reconfortant de philanthropie incitera d'autres personnes à reconnaître le haut niveau de qualité artistique réalisé par notre compagnie et à nous accorder leur appui en conséquence. Nous sommes profondément obligés envers cette personne."

Le don de \$75,000 porte le total des fonds réunis par le Ballet pour la saison de 1973-1974 à plus de \$280,000. L'objectif à atteindre pour le 30 juin est de \$500,000.

Programme d'emploi à la Défense

Le ministère de la Défense nationale procurera de l'emploi à quelque 8,500 étudiants cet été; ce sera là sa participation au programme d'emploi d'été du Gouvernement fédéral, au coût d'environ 4.7 millions de dollars, chiffre inférieur à celui des années précédentes.

Ce programme d'activités et d'emploi d'été des étudiants se fera en trois phases, comme ceux des quatre derniers étés.

Première phase: \$650,000 iront au programme courant de formation des cadets de l'armée, de la marine et de l'aviation, ce qui permettra d'augmenter le nombre de cadets dans les camps d'été. On estime que le nombre de cadets sera de l'ordre de 3,700. Ce programme s'applique seulement aux cadets qui sont déjà en service depuis le 31 janvier.

La phase 2, la plus considérable des trois, concerne la formation militaire et veut employer quelque 4,300 étudiants, ce qui exigera des crédits d'environ quatre millions de dollars. Il s'agit de huit semaines d'entraînement, à \$12 par jour, sept jours par semaine.

La troisième phase comporte \$300,000 consacrés à l'aide communautaire. Il s'agit d'embaucher quelque 400 étudiants qui seront chargés d'améliorer la vie communautaire, de protéger l'écologie, de construire et d'entretenir des parcs et des pistes en forêt, ainsi que d'établir et de diriger des postes pour les touristes.

La formation militaire, qui fait partie de la phase 2 comporte l'entraînement général, la vie en forêt, l'étude des armes, l'orientation, et surtout du sport et de la culture physique. L'emploi sera d'une durée de huit semaines, entre le 15 juin et le 15 septembre. Il faut avoir 17 ans révolus avant le début du programme.

Le salaire des candidats à la phase 3, qui concerne l'aide communautaire est le même que pour le programme militaire. Ce programme ne comporte aucun entraînement militaire.

Correction

Prière de lire "24" au lieu de "12" dans la dernière ligne du dernier paragraphe de l'article intitulé "Un Canadien est nommé à l'OIT", paru dans le No du 17 avril, p. 5.

Ban de la viande traitée au D.E.S.

Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a annoncé que depuis le 9 avril les pays étrangers qui font parvenir du boeuf, de l'agneau et du mouton, abattu ou sur pied, doivent présenter des certificats attestant que ces viandes ou ces animaux n'ont pas reçu de traitement à l'hormone diéthylstilbestrol (D.E.S.). Cette formule de certification constitue une garantie que les viandes importées sont conformes aux règlements canadiens; elle s'impose en outre par suite des dernières modifications gouvernant l'usage du D.E.S. hors du Canada.

Conférence mondiale sur les radiocommunications maritimes

Le Canada participe à la Conférence administrative mondiale sur les radiocommunications maritimes qui se tient à Genève, sous les auspices de l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.).

C'est le sous-ministre des Communications, M. Maxwell Yalden, qui dirige la délégation canadienne formée de hauts fonctionnaires des ministères des Communications, de la Défense nationale et des Transports. M. G. Perrin, de la direction générale des télécommunications internationales du ministère des Communications, exerce les fonctions de chef suppléant.

Cette Conférence se poursuivra jusqu'au 7 juin, et on y discutera de la redistribution des fréquences radio-télégraphiques, de la révision du plan de radiotéléphonie à hautes fréquences, des dispositions concernant les normes d'un système d'appel sélectif et des dispositions relatives aux fréquences de détresse et de sécurité. L'élection des cinq membres du Comité international d'enregistrement des fréquences (IFRB) se tiendra aussi au cours de la Conférence.

Les Conférences administratives mondiales de l'U.I.T. qui traitent des radiocommunications ont comme mission de réviser périodiquement les règlements internationaux de radiocommunications, lesquels affecteront les règlements canadiens. L'IFRB est un comité de l'Union qui enregistre, après examens techniques, les assignations de fréquence faites dans le monde entier,

et offre des avis aux membres de l'Union sur des questions techniques touchant aux brouillages nuisibles entre stations.

Au Canada, c'est le ministère fédéral des Communications qui est responsable de répondre de la meilleure utilisation du spectre électromagnétique. A cette fin, il établit les normes techniques relatives aux installations, attribue les fréquences, délivre les licences, contrôle l'encombrement des ondes et examine les cas de brouillage.

La dernière Conférence administrative mondiale sur les radiocommunications maritimes remonte à 1967.

Vers un gouvernement plus autonome pour le Yukon et les T.N.-O.

Afin d'accorder plus d'autonomie aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Jean Chrétien, a présenté récemment au Parlement une proposition visant à modifier les lois qui régissent les territoires canadiens.

Selon le projet de modification visant la Loi sur le Yukon, le nombre de conseillers passera de sept à douze et continuera d'augmenter parallèlement à l'accroissement de la population. Ainsi, deux conseillers de plus seront nommés à mesure que la population augmentera de 5,000 habitants, et ce, jusqu'à un maximum de 20. Le nombre de conseillers pourra également être réduit si la population diminue, mais le nombre minimum sera fixé à 12. Dans le cas des Territoires du Nord-Ouest, le nombre de conseillers passera de 14 à 15 quoique, pour le moment, aucune disposition n'est prévue pour tenir compte des fluctuations démographiques. Contrairement à ce qui se fait actuellement, les 15 conseillers seront tous élus. A l'heure actuelle, le sous-commissaire et quatre conseillers siègent au Conseil à titre de membres désignés.

Pour la première fois, le Conseil sera autorisé à choisir un orateur parmi ses membres.

"Ces mesures législatives marquent une étape importante pour les deux Conseils, précise M. Chrétien, et j'ose croire que le Parlement verra à étudier et à adopter les projets de modification avant les prochaines élections territoriales qui auront lieu plus tard cette année."

Les effets des projets fédéraux sur l'environnement seront étudiés

A compter du 1er avril 1974, tous les projets du Gouvernement fédéral seront soumis, dès le début des travaux de planification, à un examen permettant de s'assurer qu'ils causeront le moins de dommages possibles à l'environnement.

Le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, a déclaré que tous les ministères fédéraux, ainsi que tous les organismes et sociétés relevant de la compétence fédérale, seraient tenus de préparer des exposés des résultats de l'évaluation environnementale de leurs projets.

Faits par les services du promoteur lui-même ou par des experts-conseils dans le domaine, ces exposés seront révisés par un groupe de spécialistes d'Environnement Canada, qui aura le pouvoir d'approuver ou de refuser les projets, ou encore d'y réclamer des modifications. Les promoteurs ne pourront prendre d'engagements financiers importants ni entreprendre de travaux de construction avant que leur projet ne soit jugé acceptable du point de vue de l'environnement et que ce jugement ne soit confirmé par le ministre.

En ce qui concerne les projets de grand intérêt public, le ministre de l'Environnement et le ministre responsable peuvent désigner un conseil des révisions indépendant et autorisé à tenir des audiences publiques.

"En soumettant les activités du Gouvernement fédéral à un examen minutieux sur le plan de l'environnement, nous prenons de nouveau l'initiative, d'affirmer M. Davis. J'espère que les provinces nous suivront de près."

Le nouveau mécanisme d'évaluations et de révisions environnementales s'appliquera non seulement aux projets, programmes et activités entrepris par le

Fédéral, mais aussi à tous les cas où des fonds fédéraux sont engagés ou qui nécessitent l'utilisation de biens du Fédéral.

Soins dentaires gratuits pour les enfants

Le régime universel de soins dentaires gratuits pour enfants de moins de 8 ans est entré en vigueur le premier mai prochain au Québec.

C'est ce qu'a annoncé le ministre des Affaires sociales lors d'une conférence de presse au cours de laquelle il a rendu publique la signature d'une entente la semaine dernière avec l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec. L'Association des spécialistes en chirurgie buccale, également impliquée dans le présent régime, avait conclu une entente avec le ministre en septembre 1973. Les deux ententes entrent en vigueur en même temps.

En vertu du nouveau régime, les soins dentaires courants, dispensés tant en milieu hospitalier qu'en cabinet privé, seront désormais gratuits pour tout enfant de moins de huit ans. Les soins dentaires qui doivent être prodigués en milieu hospitalier continuent d'être gratuits pour tous.

L'administration du régime sera confiée à la Régie de l'assurance-maladie du Québec et quelque neuf millions de dollars seront consacrés au cours de la première année. Aucune hausse n'en résultera dans les prestations versées par les contribuables à la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Nouvelle découverte de l'Imperial Oil

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Jean Chrétien, a confirmé une fois de plus l'existence des ressources pétrolières et gazières potentielles au large de l'Arctique lorsqu'il a commenté la déclaration de la société *Imperial Oil* selon laquelle cette dernière a découvert un puits de pétrole et de gaz à plusieurs zones dans la région du delta du Mackenzie.

Le puits *Imperial Adgo F-28* est le deuxième puits d'exploration foré par *l'Imperial Oil* sur une île artificielle construite en eau peu profonde dans la mer de Beaufort. Ce puits est le précurseur d'autres entreprises de forage

qui seront exécutées, à compter de 1976, en eau profonde dans la mer de Beaufort. Ces derniers forages, qui débiteront lorsque les études écologiques nécessaires seront terminées, seront effectués à partir de plates-formes flottantes.

La découverte du puits *Adgo* est la plus récente d'une série de plus de 15 découvertes distinctes de puits de pétrole ou de gaz dans la région du delta du Mackenzie; elle nous aidera à constituer les immenses réserves nécessaires pour justifier la construction d'installations de transport par pipeline. Le ministre a souligné que ces multiples découvertes étaient le fruit de longs travaux d'exploration poursuivis dans la région depuis plus de 10 ans. Il faudra consentir de semblables efforts de longue haleine en vue d'évaluer le potentiel pétrolier et gazier latent de la région du large où les eaux sont plus profondes.

Le ministre estime que la découverte du puits *Adgo*, la plus éloignée des côtes jusqu'ici, doit inciter tant l'industrie que le gouvernement à accélérer les programmes d'exploration nécessaires pour répondre à temps aux futurs besoins énergétiques du pays.

Simulateur de vol pour la B.A.

La compagnie *British Airways* a commandé un second simulateur de vol pour *Boeing 747* auprès de la *CAE Electronics Ltd.* de St-Laurent (Québec), cet appareil devant servir à l'entraînement des équipages aériens.

La *British Overseas Aircraft Corporation* (BOAC), prédécesseur de *British Airways*, a été la première compagnie aérienne internationale à commander, en juillet 1970, un simulateur de vol pour *Boeing 747*; elle a alors choisi *CAE* pour la mise au point et la fabrication de cet appareil destiné au premier avion à réaction géant.

C'est la quatrième commande de simulateur de vol qui ait été annoncée par *CAE Electronics Ltd.* au cours des trois derniers mois. Les nouvelles commandes représentent près de 7.5 millions de dollars. *Swissair* a commandé un simulateur de vol DC-9-50 à la mi-octobre; *Air Canada* a annoncé une commande de simulateur DC-9-32 en novembre et *North Central Airlines* a commandé un simulateur DC-9-30 en décembre.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.